

compte rendu de CE
Région Ouest
30 Avril 2015.

Pour affichage

1. pour se mettre en conformité avec l'URSSAF

a) le comité cesse la prestation « décès »

b) tout salarié présent dans l'entreprise (CDD CDI) bénéficie des œuvres sociales

c) vote pour l'attribution des cadeaux de Noël sous forme de chèque cadeaux au prorata du temps de présence au 25 décembre

d) vote pour les chèques vacances avec ou sans cotisation

- Choix 1 : Niveau 1.2.3. =100€ ; Niveau 4 =90€ ; Niveau 5.6 =70€ Niveau 7.8.9. =50€

- Choix 2 : 90€ pour l'ensemble des salariés

14 votants

Vote pour les cadeaux de Noël : favorable 9 défavorable 5 vote favorable

Vote pour les chèques vacances : choix n°2 adopté 9 favorable, 3 défavorables, 3 abstentions.

e) vote pour la distribution de 40 000€ sous forme d'un chèque culture de 16€

14 votants : 14 favorables

2. Point sur les franchises

Les employés gardent la subrogation par principe.

Stocks: BAUD 903K€ BREST 681K€ ALENCON 436K€

Le conseiller de franchise est là pour conseiller et proposer (rôle d'influence)

Les gérants passent différents tests : connaissances marchandises, gestion, mise en situation...

Le gérant de Connere est Mr AUDUC

3. Consultation sur le projet de cession en location gérance du magasin de Brest au 1^{er} juin 2015

14 votants : 8 défavorables, 6 refus de vote vote défavorable

4. Consultation sur le projet de cession en location gérance du magasin de Baud au 1^{er} juin 2015

14 votants : 8 défavorables, 6 refus de vote vote défavorable

5. Consultation sur le projet de cession en location gérance du magasin d'Alençon au 1^{er} juin 2015

14 votants : 8 défavorables, 6 refus de vote vote défavorable

6. Information et consultation sur le bilan social 2014

14 votants : 4 favorables, 2 défavorables, 7 blancs

7. Information sur le bilan CET 2014

8. Consultation sur le projet de réorganisation de certains services clients

14 votants : 2 favorables, 7 défavorables, 5 blancs vote défavorable

9. approbation du PV du 26 mars

PV approuvé

10. Informations du président

Absence injustifié du directeur du magasin de Tours la riche.

Inventaires du 26 au 29 mai et du 2 au 5 juin

DIA premières reprises en juin dans le sud et Rhône alpes

Grand défi 2 équipes qualifiés pour la finale à Marseille : Baud et Orléans madeleine

11. C.A, hit parade des meilleurs magasins, des flops, activité drive, départs en Mars, point sur les heures (HS, HP, HC)

Documents fournis aux membres du C.E.

12. NAO de Mme GEORGAULT secrétaire administrative au comité

Le comité propose 0.5% d'augmentation rétroactif au 1^{er} janvier

14 votants : 12 favorables, 2 blancs vote favorable

13. informations sur le rachat des magasins DIA

Informations données dans le point 10

14. le réalisé risques sociaux 2013-2014 par rapport au budget et budget provisionné par rapport à la masse salariale ?

14% des sommes provisionnés et 10% de la masse salariale pour 2014

15. combien de magasins sont concernés par les labels électroniques et a quelle date ?

1 seul magasin sur la DO ouest : LA BAULE en juin 2015

16. Explication et process sur la formation gestionnaire appro

Etre anti-gaspi au quotidien (distribution de liflet)

17. Mode de calcul de la participation

Le congé parental vient minorer le calcul, d'autres événements viennent influencés le calcul.

18. Quels magasins sont concernés par les balances et quelles sont les conclusions de l'ergonome national ?

Tout les magasins sont concernés par les balances manuelles seul le magasin de ST-NAZAIRE a des balances scanner. L'ergonome a validé. (Distribution du rapport)

19. Le comité demande le document écrit sur la mise en place de barrières avec monnayeur (parking payant) qui appartient au magasin ?

La direction transmettra la procédure aux employés

20. Le comité demande les documents des bonnes pratiques de mise en rayon identifiées par le service orga-méthode.

Distribution de fiches (visibles sur le portail Market)

Il y a des magasins qui sont dans la préconisation mais celle-ci n'est pas figée.

Le niveau de salaire n'influence pas le nombre d'heures nécessaire par rayon.

Les IRP n'entrent pas dans le calcul de charge a partir du moment où on ne les a pas renseignés.

21. le grand défi, 2 équipes de BAUD y participent si elles se qualifient qu'advendra-t-il ?

Déjà répondu dans le point 10.

22. Pourquoi ne peut-on pas accéder au RHEU librement en tant que membre du CE ?

Une liste sera émise.

23. questions diverses

Carrefour ne respectera pas l'accord Rennes métropole

Vos délégués CFDT



web

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>